

La transmission de l'entreprise agricole -perfectionnement

Niveau : Expert

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs ayant une bonne connaissance de l'entreprise agricole et de ses spécificités, et ayant à travailler sur des problèmes de transmission.

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appréhender les difficultés liées aux situations d'indivision successorale dans le domaine agricole
- connaître les régimes fiscaux de faveur relatif à la transmission d'exploitation agricole
- Réaliser des montages juridiques permettant l'optimisation de la transmission de l'entreprise agricole, entre personnes physiques ou au profit de personnes morales,
- Conseiller au mieux le client et anticiper

Contenu :

La transmission inorganisée

- Les problèmes civils
 - La problématique de la transmission inorganisée
 - Indivision, cession d'exploitation
 - Les petits problèmes du quotidien :
 - Comptes bancaires,
 - Caution,
 - Assurances,
 - Contrats de travail,
 - Les solutions traditionnelles :
 - Attribution préférentielle
 - Convention d'indivision
 - Les solutions nouvelles :
 - Mandat posthume,
 - Mandat judiciaire
 - Sur le plan fiscal :
 - La fiscalité directe,
 - Droits de mutation à titre gratuit
 - La fiscalité indirecte : les plus-values professionnelles,
 - Particularité des articles. 41 et 150 noniès 2 du CGI
 - Comparaison pacte Dutreil / incidences des baux à long terme

La transmission organisée : l'organisation de la transmission

Sur le plan civil : les outils traditionnels

- En cas de mutation à titre onéreux :

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- En propriété : la vente et ses contraintes
- En jouissance : le bail rural et ses contraintes
- Les mutations à titre gratuit :
 - Donation,
 - Donation-partage

Les mesures d'accompagnement :

- Aménagement du régime matrimonial
- Les testaments

L'apport des techniques sociétaires : la mise en société

Le principe de la mise en société :

- Aspect civil
- Aspect fiscal (151 opties)
- Comparaison entreprise individuelle/entreprise sociétaire

Nouveaux outils :

- Sur le plan civil : l'aménagement de la structure sociétaire et les statuts, organisation des baux,
- Sur le plan fiscal : les spécificités du pacte Dutreil

Prérequis :

- Aucun prérequis exigé, toutefois avoir de bonnes connaissances en droit rural est conseillé.
- Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

- Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.